

COMPTE RENDU des 2 CAPL du 21/02/2013
Mouvement de mutations du 01/04/2013 filière Gestion Publique

Les élus FO pour ces 2 CAPL :
Frédéric DANO, Sébastien LIEVRE, Carole RETAILLAUD, Claudine VAILLANT et Séverine DRUARD

Il ressort de cette CAPL les données suivantes :

3 cadres C déjà présents dans le Département avaient déposé une demande de mutation interne et 5 cadres C arrivaient de l'extérieur.

18 cadres B déjà présents dans le Département avaient déposé une demande de mutation interne et 2 cadres B arrivaient de l'extérieur.

De nombreux collègues souhaitent migrer vers la côte mais aucun poste vacant n'est disponible actuellement dans les 2 grades. Ce qui explique en grande partie pourquoi peu de demandes de mutations ont pu être satisfaites. 6 demandes de mutation concernant des agents dernièrement promus contrôleur sont considérées par la Direction comme prématurées car ils doivent désormais accomplir une année dans leur nouvelle affectation avant de pouvoir prétendre à une mutation. Les affectations des 7 agents arrivant de l'extérieur sont partiellement satisfaisantes, 4 d'entre eux ont pu obtenir un poste qu'ils avaient demandé, les 3 autres étant affectés sur les postes vacants restants.

Les nouvelles règles de classement des demandes de mutations se mettent peu à peu en place. L'ancienneté administrative est désormais la règle (interclassement des demandes selon l'indice). Seules les anciennes demandes de mutations antérieures au 01/09/2012 se voient appliquer la règle de l'ancienneté de la demande et elles seront peu à peu apurées prioritairement (il n'en reste que 2 pour les cadres B et aucune pour les cadres C).

NOTRE VOTE CONCERNANT CES MOUVEMENTS DE MUTATION AU 01/04/2013 :
vote POUR dans les 2 CAPL.

Même si peu de demandes ont été satisfaites, toutes celles qui pouvaient l'être l'ont été. Nous avons fait remarquer à la Direction que 4 demandes de mutations émanaient du même poste, ce qui est le signe de difficultés connues depuis de nombreuses années dans cette trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES :

Situation de la délégation de l'action sociale : Nous interrogeons le Directeur sur les difficultés de la délégation vendéenne que celle-ci rencontre depuis de longs mois. Les affaires courantes sont toujours assurées par le service RH et avec l'aide des délégations des départements voisins : le 44 et le 79 notamment. Le Directeur nous confirme qu'il est en lien permanent avec le secrétariat général du Ministère afin de les informer régulièrement de nos difficultés.

Nous avons aussi évoqué des **situations particulières que rencontrent certains services**. Le manque de personnel pour diverses raisons (non remplacement immédiat de collègues promus par concours, arrêts de maladie de longue durée, etc...) ne permet plus à ces services de fonctionner normalement et les agents s'inquiètent de la situation. La Direction nous répond être au courant de ces situations et dans la mesure du possible, les équipes de renfort seront prioritairement affectées dans ces services afin de leur apporter le soutien nécessaire.

Nous affirmons pour notre part que la situation des effectifs est tellement tendue dans tous les services du Département que le moindre absentéisme a des conséquences énormes dans l'exercice quotidien de nos missions de service public. Nous ne cessons pas de le répéter depuis des années et cette situation est depuis trop longtemps inacceptable !